

quemment la foi et le dévouement des prêtres et des fidèles de ce diocèse au Siège apostolique.

Le même spectacle se renouvelant partout sur son passage est propre à l'impressionner favorablement, et à lui donner confiance dans le succès de sa délicate mission.

Car ce succès ne dépend pas uniquement de ses qualités éminentes et de la confiance très particulière que le Souverain-Pontife repose en lui, et qui lui a valu, malgré sa jeunesse cette importante délégation.

Ce succès dépend aussi pour une large part, de l'esprit de soumission et de déférence, de la droiture de vues et de la sincérité de désirs de tous ceux qui sont appelés, par leur caractère et leur situation sociale, à favoriser son action et plus tard, par leur seul titre de catholiques, de fils sincèrement attachés à la direction suprême de l'Eglise, à accepter les décisions qui résulteront de ses observations, et de ses suggestions au Père commun des fidèles.

Car, ne l'oublions pas, ce n'est à aucun d'eux, à aucun de nous, qu'il appartient de déterminer à l'avance quelles doivent être ces décisions. Le seul fait d'une délégation apostolique limite, sur ce point, notre liberté. Quelque justes et droites que puissent être nos vues, quelque pures nos intentions, quelque vif et sincère notre amour de la Religion, de l'Eglise, et du bien des âmes, comme aussi notre dévouement aux intérêts religieux de notre pays, nous devons, ici, suspendre notre jugement, et conformer par avance notre volonté à la direction souveraine qui naîtra de l'examen impartial et consciencieux d'une autorité indépendante de nos sympathies, de nos préjugés et de nos intérêts locaux.

C'est là vraiment notre devoir présent à l'égard de l'envoyé du Saint-Siège. Nous pourrions le résumer dans cette brève formule : Aujourd'hui, déférence, discrétion,